



Association "échange de services"

Par **jecmusic**, le **08/05/2009** à **11:37**

Bonjour,

J'ai le projet de créer une association dont l'objet serai "l'échange de services", c'est à dire de mettre en relation des gens locaux qui souhaitent se rendre service (échange de bons procédés), sans aucun aspect financiers mais avec un système de points.

Le principe de fonctionnement est que les gens qui rendent service gagnent des points, ceux-ci leur permettent de demander à leur tour des services aux autres.

Ma question est de savoir s'il y a un risque d'assimilation à du travail au noir (ou autre), car finalement on ne gagne pas d'argent mais des points.

Merci beaucoup de votre opinion.

Par **ardendu56**, le **08/05/2009** à **22:28**

jecmusic, bonsoir

L'association "le sel de Paris" peut vous aider; elle est exactement comme sera la vôtre. Site <http://www.seldeparis.org/SPIP/spip.php?article125exemple>

"Le SEL édite un catalogue contenant les offres et demandes des adhérents et tient leurs comptes en piafs.

Par exemple, Julien donne un cours d'anglais à Chantal, qui lui remet un bon d'échange de 80 piafs. Chantal n'est pas tenue de lui rendre un service en retour. Le tarif est négocié de gré à gré entre eux avant l'échange.

L'association crédite donc le compte de Julien de 80 piafs et débite celui de Chantal du même montant.

Alors, Martine appelle Chantal pour lui emprunter son vélo et Julien contacte Luc pour l'aider à bricoler ...

Plus mes offres plaisent, plus je suis crédité. Plus mes demandes sont satisfaites, plus je suis débité. Ainsi, le compte de Chantal est débité de 80 piafs et simultanément celui de Julien est crédité de 80 piafs. Les comptes peuvent donc être, selon les cas, soit créditeurs, soit débiteurs. L'état d'esprit est cependant d'équilibrer les échanges.

Qu'est-il possible d'échanger ?

On peut tout échanger. A vous d'imaginer et de proposer (dans le cadre des législations en vigueur). On peut modifier ses offres et ses demandes ou en rajouter. Chaque adhérent consulte le catalogue, édité et mis à jour régulièrement....."

Cette association pourra vous aider à régler tous les problèmes juridiques et autres.

Bien à vous.